

## AVENANT N° 1

### Objet : **Convention mise à disposition locaux**

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Rhône Alpes (Carsat RA)  
Siret : 775 648 231 000 14

69436 LYON Cedex 03

## PARTIES AU MARCHE

Entre les soussignés :

**Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail – Rhône Alpes**  
35, rue Maurice Flandin  
694360 LYON Cedex 03

représentée par son Directeur Général, Monsieur Yves CORVAISIER

et,

**la Ville de Montbrison**  
Place de l'Hôtel de Ville  
42600 Montbrison

Représentée par le Maire, Monsieur Christophe BAZILE en vertu de la délibération du 8 juin 2020 ;



**Carsat Rhône-Alpes**

69436 Lyon cedex 03

Tél. : 3960 (Service 0,06 €/min + prix appel)

ou depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile : 09 71 10 39 60

[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

La Carsat est un organisme de la Sécurité sociale

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Mise à disposition d'un espace « bureau d'accueil » par la Mairie de Montbrison dans ses locaux de la Maison des permanences située au 12 rue de la Préfecture à Montbrison, au profit de la CARSAT Rhône-Alpes en vue d'assurer l'exercice de ses missions au sein d'une permanence retraite.

Modification du rythme des permanences retraite :

**Jedi des semaines paires, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures.**

## ARTICLE 2 – CONSEQUENCES FINANCIERES

Aucune.

La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.

## ARTICLE 3 – DATE D'EFFET

Le présent avenant produira ses pleins effets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses du marché initial auxquelles cet avenant ne s'oppose pas restent inchangées et s'appliquent de plein droit.

Date : 07/12/2023.

Date :

LE MAIRE de MONTBRISON  
*Président de Loire Fonez agglomération.*

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CARSAT RHONE-ALPES

C. BAZILE

Y. CORVAISIER

